

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 18 décembre 2008

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CG-2008-14-6-2

**Service consulté**

**C051**  
**GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS**

Résumé : Dans le cadre de la mise en œuvre de leur GERPLAN, les communautés de communes de Cernay et Environs et du Pays de Thann, ainsi que le SIVOM du Pays de Brisach sollicitent le Département pour respectivement : la plantation d'espèces végétales locales dans le cadre de la requalification écologique de zones industrielles, la promotion d'un nouveau marché paysan à Aspach-le-Bas, le fleurissement de parcelles communales et la campagne de sensibilisation associée. Il vous est proposé de financer leurs demandes, détaillées dans le présent rapport, pour un montant total de 17.783 €.

GERPLAN de la communauté de communes de Cernay et Environs

En 2007, la communauté de communes de Cernay et Environs a initié dans le cadre de son GERPLAN, une opération de requalification écologique et paysagère des zones industrielles de Cernay et Uffholtz. L'objectif est de valoriser les paysages, le cadre de travail et l'image de marque des entreprises et des zones d'activités et de favoriser la biodiversité dans ces espaces.

Cette première phase a consisté en :

- une action de sensibilisation des responsables d'entreprises (financée à 50% par le Département),
- une étude paysagère et écologique d'une partie de la zone industrielle Est à Cernay débouchant sur des préconisations d'aménagement et d'entretien des espaces (travail réalisé dans le cadre d'une thèse).

A la suite de cette étude, 4 entreprises « pilotes » se sont engagées en 2008 à planter des espèces végétales locales et à entretenir durablement les espaces enherbés et les landes qu'elles occupent (gestion par bandes et fauche tardive).

Le plan de financement pour ces plantations figure dans le programme prévisionnel 2008 du GERPLAN de la communauté de communes de Cernay et Environs, qui a été validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie le 29 février 2008. Il prévoit une intervention de la Région à hauteur de 40%, de la communauté de communes de Cernay et Environs à hauteur de 24% et du Département à hauteur de 16%. Le montant prévisionnel du projet étant de 21.625 €, l'aide départementale serait par conséquent de 3.460 €, qui seront prélevés au 204/20414/74.

### GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Thann

Dans le cadre de la mise en œuvre de son GERPLAN et dans un objectif de rapprochement des exploitants agricoles et des habitants, la communauté de communes du Pays de Thann souhaite faire la promotion d'un nouveau marché paysan créé et géré par des agriculteurs sur la commune d'Aspach-le-Bas.

A cet effet, il est prévu la réalisation et l'impression de :

- 18.300 tracts, diffusés notamment via le bulletin intercommunal,
- 4 calicots 1200 x 1000 cm sur support plastifié,
- 3 affiches autocollantes.

Afin de compléter ce dispositif, la communauté de communes du Pays de Thann envisage également la conception d'un site Internet spécifique qui permettra de tenir à jour les données concernant le marché.

Cette action figure dans le programme prévisionnel 2008 du GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Thann, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie le 29 février 2008.

Le montant prévisionnel étant de 2.484 €, l'aide départementale serait de 1.242 € (taux d'aide de 50% pour la communication), qui seront prélevés au 65/65734/F738.

### GERPLAN du SIVOM Pays de Brisach

Dans le cadre de la préfiguration de son GERPLAN, le SIVOM du Pays de Brisach souhaite fleurir avec des semences d'espèces autochtones des parcelles communales de son territoire, pour une surface totale de 8,22 ha. Le fleurissement de ces parcelles, réparties sur 11 communes, a pour but d'embellir le cadre de vie des habitants et d'offrir des milieux de vie favorables aux insectes et à la petite faune des champs.

Le montant de cette action s'élève à 27.018 € HT pour l'achat des semences et le travail du sol.

Le taux d'intervention du Département étant de 40% plafonné à 1.200 €/ha, le montant de la subvention serait de 9.864 €.

Parallèlement, le SIVOM mène une campagne d'information et de sensibilisation sur le thème des prés fleuris par :

- la distribution de 5000 pochettes de semences autochtones destinées aux habitants du territoire et la campagne d'affichage correspondante,
- l'implantation d'un panneau d'information dans chaque parcelle fleurie.

Le coût de cette campagne s'élève à 6.433 € TTC. Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département subventionne les actions de communication à hauteur de 50%. L'aide départementale se monterait par conséquent à 3.217 €.



Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre en compte, dans le cadre de la démarche GERPLAN, le subventionnement :

- de plantations pour la requalification écologique et paysagère d'une partie de la zone industrielle Est à Cernay, au bénéfice de la communauté de communes de Cernay et Environs, pour un montant de 3.460 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
- de la promotion d'un nouveau marché paysan à Aspach-le-Bas, au bénéfice de la communauté de communes du Pays de Thann, pour un montant de 1.242 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
- du fleurissement de parcelles communales ainsi que la campagne de sensibilisation associée, au bénéfice du SIVOM Pays de Brisach, pour un montant respectif de 9.864 € et de 3.217 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74 et au 65/65734/F738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written in a cursive style.

Charles BUTTNER